



PRÉFET DU CANTAL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

A Aurillac, le 16 janvier 2023.

COMMUNIQUE DE PRESSE

VIGILANCE ORANGE NEIGE VERGLAS

Prolongation des restrictions de circulation

Le département du Cantal reste placé en vigilance orange neige verglas jusqu'au mardi 17 janvier à 20h. Des fortes chutes de neiges sont attendues et peuvent rendre la circulation difficile sur certains axes.

Afin de limiter les difficultés de circulation, en lien avec la DIR Massif Central, Laurent Buchaillat, préfet du Cantal, a pris un arrêté préfectoral qui prolonge **l'interdiction de circulation sur la RN 122 entre Vic-sur-Cère et Massiac le lundi 16 janvier 2023 jusqu'à 15 heures pour les véhicules dont le poids total en charge (PTAC) est supérieur à 7,5 tonnes.**

Les dispositions de l'arrêté préfectoral ne s'appliquent pas aux véhicules et engins :

- de transports de personnes,
- de secours et d'intervention,
- de collecte de lait,
- chargé du ramassage des ordures ménagères,
- de livraison de nourritures d'aliments pour le bétail,
- de transport de matériaux pour le traitement de la chaussée,

Ces véhicules sont soumis à l'obligation du port d'équipements spéciaux.

Soyez prudents dans vos déplacements et tenez-vous informés de l'évolution des conditions météorologiques et des conditions de circulation sur :

- <https://meteofrance.com/>
- <https://www.bison-fute.gouv.fr/massif-central.html>
- <https://www.inforoute15.fr/>

Plus d'informations sur : www.cantal.gouv.fr

**Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04 71 46 23 14 / 04 71 46 23 72

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr



2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC